ROUBAIX

EXPOSITION INTERNATIONALE DU NORD DE LA FRANCE

LOGEMENTS

En prévision de l'affluence énorme des voyageurs attendus à Roubaix de toutes les parties du monde, le Comité d'initiative, très secondé par la commission des logements, a pris toute une série de dispositions pour retenir à Roubaix, et dans toute la mesure du possible, nos visiteurs.

Grâce à l'entente heureusement intervenue avec certains hôteliers et de nombreux particuliers de notre ville, la commission des logements possède à l'heure actuelle des appartements en nombre suffisant pour assurer dès aujourd'hui le logement aux exposants, à leur personnel ainsi qu'aux étrangers qui, à divers titres, nous feront l'honneur de leur visite.

Les logements réservés sont offerts dans des conditions normales de confort et de prix, soigneusement débattues et mises au point par avance, d'ailleurs.

Depuis quelques jours déjà, un bureau de renseignements est établi à la gare de Roubaix, fonctionnant par les soins du personnel de l'octroi. Le bureau principal est toujours situé au commissariat général de l'Exposition (parc Barbieux).

N.-B. — Afin d'éviter des démarches inutiles, les personnes disposant de logements ou d'appartements proposés à la commission des logements, sont priées, aussitôt qu'elles en ont opéré la location, d'en avertir immédiatement le président de la susdite commission.

LE SÉNÉGAL A ROUBAIX

L'inauguration du « Village Sénégalais » de l'Exposition, nous l'avons dit, aura lieu aujourd'hui samedi à quatre heures.

Elle sera précédée d'un défilé en ville de toute la population indigène du village. Le cortège quittera l'Exposition à 11 heures 1/2.

Voici quel sera l'itinéraire du cortège : Boulevard de Cambrai — Rue de l'Epeule — Rue de l'Alouette — Rue du Chemin-de-Fer — Place de la gare — Rue de la Gare — Grand Place (vers midi) — Grande-Rue — Place de la Liberté — Rue Delemmy — Rue Decrème — Rue du Moulin — Rue Neuve — Rue Saint-Georges — Rue du Bois — Rue Sébastopol — Rue Neuve — Boulevard de Paris.

Un apprêt incendié

PLUS DE 100.000 FRANCS DE DÉGATS

Les agents de police Masse et Mourisse, de passage vendredi matin, aperçurent, vers 3 h. 50, des flammes qui s'échappaient de la toiture de l'apprêt de MM. Ach. Benneville et fils, 14, rue Voltaire.

Ils éveillèrent le concierge et, courant au poste de police établi dans la rue, avertirent téléphoniquement les pompiers.

Ceux-ci étaient sur les lieux quelques instants plus tard. Quatre lances furent, en un clin d'œil, mises en batterie et immédiatement le foyer déjà très étendu. Il fallut près de deux heures aux courageux sauveteurs pour être maîtres du sinistre.

Tout danger étant conjuré, ils s'éloignèrent, laissant sur place une équipe qui arrosa les décombres jusqu'à dix heures.

Les dégâts causés par cet incendie s'élèvent à plus de 100.000 francs. Trois nefs de l'apprêt ont été détruites, ainsi qu'un certain nombre de métiers. De nombreuses pièces de tissu ont été consumées et d'autres détériorées.

L'immeuble, qui entre dans les dégâts pour une centaine de mille francs, est la propriété de M. Bernasit, propriétaire à Croix.

La cause de l'incendie est inconnue jusqu'à présent.

Les patrons ont pris des mesures pour que le chômage soit aussi restreint et dure aussi peu que possible.

L'usine occupe quatre-vingts ouvriers.

Quelques parcelles de la Sainte-Vierge, ouvrage nouveau ; Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes. LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

Retraites Ouvrières. — Pour répondre à diverses questions qui lui ont été soumises, le Maire de Roubaix nous prie d'insérer l'avis suivant :

Liquidations anticipées. — L'assuré peut demander à jouir de sa pension de retraite à 55 ans. Elle sera naturellement plus faible que celle obtenue à 65 ans et les avantages accordés par l'Etat seront également moins importants.

Versement en cas de décès. — Si un assuré décède avant d'être pourvu d'une pension de retraite, il est alloué à ses enfants âgés de moins de 16 ans : s'ils sont au nombre de trois ou plus, 20 fr. par mois pendant six mois ; s'ils sont au nombre de deux, 15 fr. par mois pendant cinq mois ; s'ils n'y en a qu'un, 10 fr. par mois pendant quatre mois ; il est alloué sans enfant, 10 fr. par mois pendant trois mois.

Pénalités. — L'employeur ou l'assuré par la faute duquel l'apposition des timbres prescrite par la loi n'aura pas eu lieu, sera passible d'une amende égale aux versements non effectués. C'est le Juge de Paix qui prononcera la condamnation, quel que soit le chiffre de l'amende. Le même jugement condamnera en outre la personne en faute à payer la somme représentant les versements à sa charge.

Le patron ne doit pas se considérer comme quitte de ses cotisations sous prétexte que son employé, domestique, garçon-coiffeur, garçon-épicier, travaille à l'heure ou à la journée, etc., pour une raison quelconque, ne verse pas le wasna. Dans ce cas, l'employeur est tenu de se libérer de la somme à sa charge en la versant à la fin de chaque mois, directement ou par la Poste, au Greffier de la Justice de Paix.

Il s'en suit que tout le monde, patrons et salariés, a intérêt à se conformer à la loi.

Avantages de la loi. — A partir de demain, la Mairie communiquera des tableaux faisant ressortir les taux de retraite allouée aux assurés selon leur âge et d'après la durée de leurs versements.

LA BLANCHISSERIE DE LINGE Dr OTTON-MOCHE, à LOMME (PASSAGE A ROUBAIX. LE Mardi) 6200

Grève terminée. — Les 250 ouvriers de la teinturerie-apprêt de M. Brouwers-Degeyter, rue St-Maurice, qui s'étaient mis en grève il y a quelques jours réclamant la réintégration d'un ouvrier congédié, ont repris le travail hier aux anciennes conditions.

Halle Flipo. Meilleur marché que partout. 6121

Abus de confiance. — L'agent de sûreté Wuillaumes a arrêté, vendredi après-midi, Jules Delplanque, 40 ans, domestique rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle-d'Or, 39, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné contre lui le 27 avril dernier, pour abus de confiance. Delplanque sera transféré à Lille aujourd'hui.

(c)

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

1re COMMUNIONS. Dragées Bottes Chocolats 4, rue du Price, Lille 6126

du 5 mai

Naissances. — Renée Desrettines, rue Boucquet. — Raymonds Kstrubliek, rue Marc-Seguin, cour Cany, 11. — Paul Rasson, rue Larochefoucauld, fort Vandamme, 73. — Félicien De Meyer, avenue J.-Laguche. — Louis Hage, boulevard Cambrai, 60. — Madeleine Wagnon, rue de Soubise, 71. — Paulette Lesur, rue Vauban, 54.

Publications. — Victor Lescrenier, entrepreneur, rue St-Joseph, 40 et Jeanne Verschoore, s. prof., rue Voltaire, 90. — Ernest Houseeau, chaudronnier en fer, rue de la Vigne et Blanche Houseeau, hambrechaise, rue de Lille, cour Ste-Thérèse 163. — Paul Bouquerniaux, cardeur, rue Bell, 30 et Rose Dubaut, s. prof., à Tourcoing. — Arthur Verscheldan, lainier, rue de la Chaussée, 69 et Germaine Lepeutre, piquière, rue des Fondeurs, imp. Daran, 1. — Hippolyte Waquier, plafonneur, à Croix et Germaine Vandevelde, piquière, rue de Wasquehal.

Gustave Devillers, comptable, avenue Linné et Louise Wouters, piquière, rue d'Espagne, 15. — Constant Masi, peigneur, rue des Fleurs, cour Sénécal, 7 et Julia Vermeirsch, marqueuse, rue des Longues-Haies, cour Grypeert, 1. — Georges Vanoye, magasinier, rue Pierre-de-Roubaix, cour Flipo, 25 et Amandine Buvry, soigneuse, 14, id. 13. — Paul Ghienne, employé aux tramways, rue Condorcet, 8 et Louise Mourial, ménagère, même rue. — Achille Glorieux, chaudronnier en cuivre, rue Bolleine, cour Hospel, 6 et Martine Baert, soigneuse, rue des Arts, 615. — Jean Vandenhaute, fileur, rue du Tilleul et Prudence Serpeau, piquière, rue du Tilleul, 861.

Jérôme Caeeye, tisserand, rue des Anges, 39 et Marie Degraève, ménagère, id., 44. — Joseph Loope, cabaretier, rue de Flandre, 198 et Mélanie Squelbut, s. p., rue Bayart, 43. — Edmond André, chef de fabrication, rue J.-B. Motte, 68 et Marie Desmet, s. p., rue de la Perche, 29. — Pierre Herghman, polisseur à Croix et Suzanne Delonghe, soigneuse à Roubaix. — Léon Fraisez, fabricant de tissus, rue de la Rondelle, 8 et Marie Mulle, s. p., rue de Lille, 168. — Emile Pelis, ragacheur, 25, rue Hoche et Elise Pollet, doubleuse, rue de la Tortue, 15. — J.-B. Houtekins, courtier, rue d'Anzin, 14 et Eugénie Verfaillet, servante, rue d'Antoing, 25.

Mariage. — Benoit Roussel, dessinateur industriel, rue de Barbieux, 19 et Marie Rasson, s. p., boulevard de Paris, 47.

Décès. — César Vangermez, 2 jours, rue de Lannoy, cour Dassonville, 5. — Charles Sendan, 51 ans, trieur, rue Larochefoucauld, cité Vandamme, 77. — Henri Vandelannoite, 76 ans, rue Blanchemaille. — Jules Lemaillé, 72 ans, tisserand, rue du Moulin, 302. — Pharaïlde Decaulne, 78 ans, rue du Tilleul, cour Tonneau, 4. — Marie Winter, 1 an, rue de Croix, cour Vereux. — Léonce Vanteuwynhuyk, 69 ans, rue de Béthune, 41. — Odile Doucoulombier, 15 ans, directrice de garderie d'enfants, boulevard de Metz, 143. — Gaston Castelain, 5 ans, rue d'Avignon, 24. — Laure Hayart, 27 ans, trieuse, avenue J.-Lagache. — Philomène Desert, 25 ans, doubleuse, idem. — Emile Meyers, 59 ans, mécanicien, idem. — Sophie Vandevsugle, 63 ans, rue Saint-Quentin, 35.

CRÈME SIMON la plus ancienne (1860), la meilleure de toutes. 6124

WATTRELOS

Retraites ouvrières. — Distribution des bulletins de renseignements. — La distribution d'une première provision de 5.000 bulletins est assurée par les gardes-champêtres dans les différents quartiers de la ville, notamment à la Place, au Laboureur, au Sartel, etc.

Les salariés des deux sexes sont invités à remplir les dits bulletins et à les faire parvenir d'urgence à la mairie (salle de l'étage); ceux qui ne sont pas à même de les établir pourront se présenter à la mairie munis d'une pièce d'identité : livret de famille ou autres où les renseignements nécessaires seront fournis aux intéressés.

La remise des autres bulletins se fera au fur et à mesure qu'ils seront préparés par les services municipaux.

Avis aux contribuables ! Réclamations. — M. Marchal, contrôleur principal des contributions, se tiendra à la disposition des contribuables pour recevoir les réclamations sur le rôle général de 1911 à la mairie (salle de l'étage) le jeudi 11 mai, de 2 à 4 heures.

WATTRELOS. — Du 4 mai. — Naissances. — Marie Nissinkin, rue Royale. — Raymonds Froment, rue Charles Quint, 37.

CROIX

En manœuvrant des wagons. — Un ouvrier des machines agricoles, M. Désiré Vandecavé, 35 ans, rue de la Longue-Chemise, à Roubaix, en manœuvrant des wagons, s'est fait prendre la main gauche. La face palmaire de la main a été raclée et plusieurs nerfs fléchisseurs du petit doigts ont été mis à nu.

Le docteur Harlet qui a soigné l'ouvrier a prescrit 6 semaines de repos.

Doigt écrasé. — M. Emile Lamoyse, 29 ans, rue de Wasquehal, 78, à Croix, s'est blessé à la main gauche par suite de la chute d'une batena. Le médius gauche a été écrasé; 20 jours de repos; docteur Duprè.

Accidents de travail. — Chez Gaberel et Lorsignol, M. Georges Dubrulle, 31 ans, charpentier, rue Decrème, à Roubaix, a marché sur un clou en descendant d'une échelle. 10 jours de repos; docteur Harlet.

— Un électricien, M. Modeste Turpin, 21 ans, rue du Coq-Français, à Roubaix, occupé sur les chantiers de l'Exposition, a été blessé au pied droit par un clou. 15 jours de repos; docteur Lherbier.

CROIX. — Du 5 mai. — Publications. — Charles Willig, ingénieur, à Mulhouse et Rosa Salembier, s. prof., à Croix. — Gustave Gérard, employé de commerce et Félicie Béart, visiteuse. — Léon Balsea, employé de commerce et Jeanne Bleck, piquière. — Hippolyte Waquier, plafonneur et Germaine Vanteveldé, piquière.

WASQUEHAL

Mettons-nous. — Nous rappelons que les offrandes pour le Souverain Pontife sont reçues à la Maison des Œuvres jusqu'à demain dimanche soir. Passé ce délai, il faudra les envoyer directement.

Les personnes désireuses de témoigner leur attachement au Saint Père, de le remercier pour une première communion d'enfant ou quelque autre faveur obtenue qu'elle lui recommander une intention particulière sont donc invitées à se hâter.

Les retraites ouvrières. — Enfin ! notre municipalité, apparemment peu enthousiaste en présence de la loi des retraites ouvrières, vient de faire coller les affiches indiquant les conditions à remplir pour bénéficier de la pension légale.

A quand les feuilles qui, dans beaucoup de localités ont déjà été remplies et rendues ? Nous croyons savoir que nos amis voudront profiter des incontestables avantages de cette loi en dépit de ses imperfections.

Accident de travail. — Un jeune employé du laboratoire de l'usine Eycken et Leroy, Albert Sadones, 11 ans 1/2, rue du Noir-Bonnet, s'est fait une coupure au pouce droit. Quelques jours de repos.

WASQUEHAL. — Naissance. — Marie Dupont-Quesnes, place Fénelon.

Décès. — Anne Martens, 73 ans, rue du Haut-Vinage, Gauquier.

TOURCOING

Les Tertiaires de Saint-François, frères et sœurs sont priés d'offrir les suffrages prescrits par la règle pour le repos de l'âme de M. Victor Triboit, décédé rue de Lille, chez les Petites-Sœurs des Pauvres, membre du Tiers-Ordre.

A N.-D. de la Marlière. — Demain dimanche messes à 5 h., 6 h. 1/2, 7 h. 1/2, 8 h. 1/2, 9 h. 1/2, 10 h. 1/2. Offices à partir de 2 h. 1/2.

Intentions : 5 h. Réunion dominicale de la paroisse de la Marlière. — 7 h. 1/2, Société Chorale « La Jeanne d'Arc » de Roubaix (70 exécutants) — 9 h. 1/2, le personnel de l'établissement Duvillier-Watine — 10 h. 1/2 le personnel de l'établissement Paul Réquillart.

Retraites Ouvrières. — La Mairie fait le communiqué suivant :

Remise des feuilles de renseignements. — 5e Section. — La remise des feuilles de renseignements pour les assurés habitant la 5e Section a été quatre fois plus importante dans la soirée de jeudi que la veille.

La Commission était représentée par M. Louis Tiberghien, membre patron suppléant, et M. Fleuris Florin, membre ouvrier suppléant. La permanence sera continuée aujourd'hui samedi 6 mai, de 6 h. à 8 h. du soir, et dimanche matin, de 10 h. 1/2 à midi, Ecole de la rue Neuve.

Nous rappelons que les assurés obligatoires, qui n'auraient pas reçu de bulletin, et les intéressés qui désirent être inscrits à titre d'assurés facultatifs, trouveront des bulletins de renseignements à la permanence où il leur sera donné toutes les indications nécessaires.

— 7e Section. — Les intéressés habitant la 7e Section sont informés que la permanence sera assurée le dimanche 7 mai, de 10 h. 1/2 à midi 1/2, au siège de la Section, Ecole publique des Cinq-Voies.

La Commission recevra les feuilles de renseignements des assurés obligatoires, inscrira les personnes qui se présenteront pour bénéficier de la loi à titre d'assurés facultatifs et fournira aux intéressés tous les renseignements nécessaires.

La 7e Section comprend les rues : Balzac, Bièches, Boilly, Cadeau, Chalon, Cinq-Voies, Cœur-Joyeux, Cœur-Joyeux prolongée, Conditionnement, Cornaille, Dervaux, Dime, Epidème, Fonderie, Gars, Halles, Haut-Visage, Hêvre, Impasse de la Tossée, Houschopte, Luc, Louis-Leloir, Moulin-Tonton, Nantes, Orchies, Omnibus, Roubaix, Saint-Eloi, Seclin, Soufflot, Tournai, Tossée, Toulouse, Valon, et les rues nouvelles non dénommées entre la Gare et la rue de la Gare, entre la Gare et la rue Dervaux, entre la Gare et la rue Soufflot, entre la Gare et la rue de Roubaix, entre la Gare et la rue de Château-Briant.

Assurés de la période transitoire. — Nous appelons l'attention des assurés de la période transitoire, c'est-à-dire les assujettis obligatoires de plus de 35 ans et les assujettis facultatifs de plus de 40 ans qu'ils ont intérêt à se faire inscrire dès maintenant, s'ils veulent bénéficier des avantages plus considérables qui leur sont consentis par la loi. Les derniers en effet, doivent commencer à verser effectivement dès le 3 juillet prochain.

Une semaine d'aviation. — L'aviateur Prégueet est venu à Tourcoing jeudi après-midi. A trois heures, il a visité, en compagnie de plusieurs des membres du Comité de la Semaine d'Aviation, le champ de courses du Brun-Pain.

Plusieurs dispositions ont été prises en vue de l'établissement des hangars. M. Prégueet est retourné à Douai satisfait de sa visite. Le terrain de l'Hippodrome se prête merveilleusement aux évolutions des aéroplanes. C'est la première chose qu'il fallait savoir.

Le Comité organisateur va maintenant se mettre à l'œuvre. Les préparatifs seront probablement terminés dans une quinzaine de jours.

Nouvel horaire des trains pour la Belgique. — Depuis quelques jours il est arrivé à pas mal de voyageurs de manquer leur train pour la Belgique. C'est qu'un nouvel horaire vient d'être établi. Nous croyons utile de le communiquer au public.

Trains partant vers Menin : matin : 4 h. 55 ; 5 h. 06 ; 6 h. 10 ; 9 h. 52 ; 11 h. 52. — Soir : 1 h. 59 ; 4 h. 50 ; 5 h. 36 ; 5 h. 23 ; 7 h. 35 et 9 h. 21.

Trains partant vers Mouscron : matin : 6 h. 06 ; 6 h. 03 ; 6 h. 29 ; 7h. 08 ; 8 h. 16 ; 8 h. 45 ; 10 h. 27 ; 11 h. 18 ; 11 h. 54. — Soir : 1 h. 34 ; 3 h. 44 ; 3 h. 53 ; 5 h. 30 ; 6 h. 19 ; 7 h. 21 ; 8 h. 35 ; 9 h. 33.

En général tous ces trains sont avancés de quinze minutes sur l'horaire ancien.

Le Conseil de Révision. — Hier vendredi, c'était le canton Nord-Est.

39 ajournés ont été examinés.

13 ont été reconnus bons, 21 versés dans le service auxiliaire et 5 exemptés.

La classe 1910 comprend 359 conscrits. 255 furent classés bons, 58 ajournés, 13 versés dans le service auxiliaire et 13 exemptés.

Les opérations se sont terminées à midi.

Coin de Terre et Foyer Tourquennois. — Le Bulletin Mensuel des Œuvres Familiales, dans son numéro de mai publie les articles suivants : Pour devenir propriétaire (X). — Soins d'urgence en cas de syncope ou de congestion (Dr Delegrange). — Feuilleton du C. T. F. T. : Par l'amour (M. Le Glaneur). — Chronique horticole : Les travaux de mai (J. Leclercq). — Faits et gestes : les réunions trimestrielles.

Le classement des chevaux se fera place Thiers, le 15 mai à 7 heures du matin ; le 16, à 6 heures et demie ; les 17, 18, 19 et 20 mai, à 7 heures du matin.

Inquiétante disparition. — Rosalie Fremeaux, 47 ans, ménagère, rue des Cinq-Voies, à l'estaminet « Au retour des Mécaniciens », est disparue depuis mercredi matin. Elle a emmené avec elle son enfant âgé de trois ans.

Elle porte un corsage gris liseré de velours rouge, un tablier de coton noir et blanc, un foulard bleu, des pantoufles de cuir noir ; son enfant est vêtu d'un complet de coton bleu et blanc, des bottines à lacets avec bouts ferrés.

Une tentative de vol. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs ont fracturé la porte de l'habitation de M. Jules Libbrecht, boucher, rue Winoc-Choqueel, 143. Le timbre électrique fonctionna et les mit en fuite.

Un vol de laine à la gare des Francs. — Vendredi, vers midi et demie, des malfaiteurs ont dérobé sur un camion quatre bobines de laine blanche d'un poids de 24 kilos et d'une valeur de 100 francs appartenant à MM. Tiberghien frères.

Abus de confiance. — Le 25 avril dernier, M. Victor Lecomte, entrepreneur de halage, quai des Canotiers, envoya l'un de ses domestiques, Gustave Malfait, 38 ans, originaire de Comines, opérer la traction d'un bateau. Arrivé à destination, la somme de 47 fr. convenue pour le travail, fut remise au domestique.

Celui-ci l'empocha, abandonna ses chevaux et disparut. M. Guichard, commissaire, a été saisi d'une plainte en abus de confiance.

Un cambriolé. — M. Piédanna-Duhamel, cabaretier et marchand de cuir, rue du Tilleul, 154, trouva vendredi matin sa porte ouverte et son débit bouleversé.

Au cours de la nuit, des malfaiteurs, après avoir fracturé la porte d'entrée et celle du tambour du cabaret, avaient dérobé du vieux cuir pour une valeur de 40 francs, deux francs de monnaie monnaie trouvée dans le tiroir du comptoir qu'ils avaient brisé, une pipe de 13 fr. et 10 œufs.

— Dans la même nuit, à cent mètres plus loin, chez M. Joseph Vanleydi, coiffeur, rue de l'Amidonnerie, des pesées ont été exercées sur la porte. Celle-ci bloquée par de forts verrous a résisté.

La fraude. — Léon Debril, 15 ans, originaire de Roubaix, a été arrêté par les douaniers du Risquons-Tout porteur de 21 kilos d'allumettes, d'une valeur de 25 fr.

En prison ! — Camille Leclercq, 17 ans, journalier, rue du Moulin, 127, condamné le 3 juillet 1910, à 3 mois de prison pour complicité de vol, a été arrêté pour purger cette peine, en vertu d'un extrait de jugement.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 5 mai

Naissances. — Albertine Tourneng, rue de la Blanche-Porte, 188. — Cornil Clément, rue Turgot, 52. — Edmond Haydin, rue de Bapaume, 36. — Jean Haudin, id. — Albert Avez, rue du Moulin-Paget, 66. — Joseph Dumortier boulevard de l'Egalité. — Simonne Lauridant, rue Nationale, 122. — Madeleine Vandenbroucke, id. — Auguste Vestinde, id.

Décès. — Joseph Verhaine 74 ans rue d'Hautbourdin, 45. — Achille Hélin, 78 ans, rue Achille-Testelin, 13. — Victor Trécot, 70 ans, rue de Lille, 120. — Arthur Spriet, 39 ans, rue Nationale, 122. — Marie Vandenbuske, 41 ans, id. — Marie Verdonck, 64 ans, rue Bolly, 46.

HALLUIN

Incidents de grève

M. Dejalé a interrogé vendredi Denis et Delaere, deux jeunes gens arrêtés pour avoir lancé des pierres sur des ouvriers de l'usine Leposière.

Le lieutenant de gendarmerie Larauques, d'Hazebrouck, détaché aux grèves, le commissaire de police d'Halluin et deux gendarmes ont été confrontés avec les deux prisonniers et ont affirmé qu'ils les avaient aperçus jetant des pierres.

Denis et Delaere se sont contentés de nier.

Chez les Sapeurs-Pompiers. — M. Henri Lyman est nommé sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers, en remplacement de M. Arthur Graye, démissionnaire.

HALLUIN. — du 5 mai. — Naissance. — Léonard Belkaert, rue Saint-André.

Décès. — Jacquier Emile, 19 ans, tisserand, rue Saint-Pierre.

ASTHME Poudre Espic-Tallian

LINSELLES

La Fête de Jeanne d'Arc. — Demain dimanche, les habitants de Linselles fêteront la Bienheureuse Jeanne d'Arc. Un Salut solennel avec chants et sermon, sera célébré à 5 h.

La municipalité et les sociétés locales sont invitées à participer à cette cérémonie. Des places spéciales leur sont réservées.

Après le Salut, les sociétés parcourront en cortège, les rues de la commune.

MOUVAUX. — Décès. — Alphonse Deraine, 58 ans, marchand de journaux, rue de Roubaix, 60. — Julie Nys, 70 ans, ménagère, rue Kléber, 21.

HUILE DE TABLE DES CHARTREUX moins chère et supérieure à l'olive, dont elle n'a pas le goût fruité. Concessionnaires, MM. Carlier et Duestiliou à Wittem (Nord). La dem. dans tous les bons épiciers. 678

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Les Evénements du Maroc

COUPS DE FEU PRÈS DE TAOURIRT

L'Agence Havas publie la dépêche suivante :

Taourirt, 3 mai (retardée dans la transmission). — La nuit dernière, des coups de feu ont été tirés sur le poste optique établi à 18 kilomètres de Taourirt et servant de relai aux troupes partant sur Debdou.

Un chasseur d'Afrique, Léon Martin, a eu la cuisse droite traversée par une balle.

DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ENTRÉE DU COMMANDANT BREMOND A FEZ.

Tanger-Fez, 26 avril. — Le retour de la méhalla Bremond était attendu depuis lundi. Un courrier signalait le 23 avril qu'elle quittait son bivouac à Sebd-El-Oudaia et qu'elle repoussait les attaques des rebelles.

Elle campait à Hadj-El-Cherifia et le bruit lointain de la canonnade était entendu de Fez.

Les forces du makzen sortirent alors afin de repousser les Beni-M'Tair et faciliter l'entrée de la méhalla.

Une partie de ces troupes, sous la direction de Glaoui, se porta vers la mont Feram ; l'autre partie, composée surtout d'irréguliers, se dirigea, sous la conduite de M'Touqui, vers la plaine.

Le soir, la fusillade commença. A cinq heures la méhalla arrivait, ramenant une vingtaine de prisonniers et de nombreux bestiaux pris aux rebelles, dont les douars avaient été incendiés.

Peu après l'entrée de la méhalla Bremond les troupes du makzen rentrèrent à Fez. Après un engagement incertain, par suite de la trahison des Beni-Mouraim, qui lâchèrent pied, Glaoui faillit être pris au cours du combat.

Fez, 27 avril. — On projette pour samedi une sortie générale vers Ras-El-Mas, afin de dégager la ville et, en cas de succès, de poursuivre jusqu'à Meqinez.

On ignore encore exactement les conditions de la proclamation de Moulay-Zim et ses intentions.

Il serait, selon certains bruits, campé à Ras-El-Mas ; selon d'autres bruits, il agirait pour le compte de Moulay-Hafid. Plusieurs assurent qu'il se serait réfugié au marabout de Moulay-Ismaël. En réalité, aucun courrier n'est arrivé de Fez depuis une quinzaine de jours.

Le sultan a reçu ce matin le commandant Bremond et la mission militaire française de la méhalla qui a opéré chez les Chararda, et les a remerciés vivement de leur dévouement et des succès obtenus.

Les Aumôniers Militaires au MAROC

RÉPONSE DE M. BERTEAUX A M. GROUSSAU, DÉPUTÉ DU NORD

M. Berteaux, ministre de la guerre, vient d'adresser la lettre suivante à M. Groussau :

« M. le Député et cher collègue,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 26 avril, par laquelle vous avez appelé mon attention sur les secours religieux qui peuvent être réclamés par les militaires actuellement en expédition au Maroc.

« Aucune demande n'a été jusqu'ici transmise à cet égard et aucun désir exprimé par les militaires que vous visez.

« Le gouvernement d'ailleurs, depuis la séparation des Eglises et de l'Etat, n'a pas à assurer un service de ce genre.

« Mais respectueux de la liberté de conscience, je ne ferai en aucune façon obstacle à ce que des ministres des différents cultes, qui se rendraient au Maroc, puissent visiter les militaires qui en feraient la demande.

« Il reste entendu que ces ministres des différents cultes ne peuvent avoir aux yeux du gouvernement aucun titre officiel, et ne pourront prétendre à rien d'autre qu'à la protection accordée par les autorités françaises à tous nos nationaux indistinctement.

« Il appartiendra d'ailleurs au gouvernement de fixer en conformité avec les exigences des opérations, les conditions et les lieux dans lesquels ces visites pourront être autorisées.

« Veuillez agréer, etc.

« BERTEAUX,
ministre de la guerre. »

LE VOYAGE du président de la République en Belgique

Bruxelles. — Sur la proposition du Président, la Chambre belge a décidé de ne pas siéger mardi, mercredi et jeudi prochains, jours de la visite du Président de la République à Bruxelles.

Afin de prévenir tout incident, le bourgmestre vient d'interdire tout jet de papiers ou autres objets sur les voitures figurant dans le cortège présidentiel.

Le Drapeau du Pape

Voici la fin de l'audience de la Cour de cassation, dont en seconde page nous donnons le début :

Développant ses conclusions, le Procureur général Baudouin a déclaré que le pouvoir temporel du Pape n'existait plus. Les Etats pontificaux ont cessé, dit-il, de faire partie de la carte d'Europe. Les gardes du Vatican sont soumis aux lois militaires de leur pays d'origine. Le Pape n'a pas plus d'Etat que d'armée.

Il conclut, par suite, à l'admission du pourvoi qui a été formé.

La Cour de cassation, après en avoir délibéré, a rendu un arrêt cassant et annulant le jugement d'acquittement prononcé par le juge de paix du Mans.

Les Retraites Ouvrières

Limoges. — Chaque jour parviennent à la préfecture de nombreuses pétitions contre l'application des retraites ouvrières. Les pétitionnaires protestent contre l'âge fixé et contre la retenue opérée sur le salaire de l'ouvrier.

Sur 23.000 assujettis, 18 seulement ont répondu.

L'affaire Hamon

Paris. — Vendredi après-midi, en présence d'Hamon et de ses défenseurs, le juge d'instruction a procédé au dépouillement des cinq caisses contenant des objets se trouvant dans le cabinet de M. Hamon, au ministère des affaires étrangères et transmises au juge par ce dernier.

Hamon a protesté contre la façon dont on avait procédé à cet envoi. Les objets saisis ont été mis sous scellés sans aucune garantie.

Certaines pièces avaient été faussées et des documents très importants avaient disparu. Enfin les pièces établissant les avances aux agents diplomatiques et expliquant des apparentes irrégularités n'ont pas été jointes à l'envoi. Hamon a demandé au juge de les réclamer au ministère des affaires étrangères.

Un raid militaire

Remiremont. — Le 15e bataillon de chasseurs à pied vient d'accomplir à travers les montagnes un raid de 50 kilomètres en dix heures.

Chaque homme portait une charge de 12 kilos. Il n'y a eu aucun traînard.

Les Camelots du Roi en Appel

Paris. — Les camelots du roi, ayant interjeté appel du jugement qui les avait condamnés pour manifestations bruyantes au cours d'une audience de la 9e Chambre, ont comparu vendredi devant la Chambre des appels correctionnels qui a renvoyé les débats à huitaine.

Un huissier fit du zèle et, pendant une suspension d'audience, malmena, pour les forcer à sortir, plusieurs avocats en civil. Le bâtonnier même fut bousculé. A la reprise, il porta l'incident devant la Cour, qui obligea l'huissier à faire des excuses.

Les troubles de l'Aube

LE PRÉFET DE L'AUBE ET LE SOUS-PRÉFET DE BAR-SUR-AUBE REMPLACÉS

M. Duponteil, préfet des Pyrénées-Orientales, est nommé préfet de l'Aube en remplacement de M. Marais, appelé à d'autres fonctions.

M. Massou, conseiller de préfecture des Pyrénées-Orientales, est nommé sous-préfet de Bar-sur-Aube en remplacement de M. Cousteret, en congé de maladie, sur sa demande.

M. Marais, préfet de l'Aube, est nommé préfet des Pyrénées-Orientales.

LE MEETING DE BAR-SUR-SEINE EST REMIS

Bar-sur-Seine. — Les comités centraux, réunis vendredi après-midi, ont décidé à l'unanimité de remettre à une date ultérieure le meeting organisé pour dimanche à Bar-sur-Seine.

Ils ont décidé d'organiser dimanche une réunion privée à Troyes, où seront convoqués les délégués des vignerons, et au cours de laquelle seront étudiées les revendications.

Les assistants ont ensuite protesté contre la création du Comité fédéral et contre l'envoi de 5.000 hommes de troupes.

LE REMPLACEMENT DU PRÉFET

L'Agence Havas publie dans la soirée la note suivante :

Paris. — Le déplacement de M. Marais doit être interprété comme une marque de la volonté du gouvernement de modifier l'attitude observée jusqu'à ce jour dans le département de l'Aube.

Le président du Conseil a, assure-t-on, fait un grief à M. Marais d'avoir autorisé les manifestations comme celles de Bar-sur-Aube, qui ont donné lieu à des incidents regrettables, et, d'autre part, de ne pas avoir tenu la main à l'exécution des réquisitions militaires relatives au recensement des chevaux et voitures.

Le nouveau préfet prendra dès aujourd'hui, samedi, possession de son poste.

Il a reçu des instructions très précises en vue de rétablir promptement l'ordre, tout en assurant le strict obligation de la loi.

Paris. — M. Marais, mandé par télégramme, est arrivé dans la soirée. Il s'est rendu aussitôt au ministère de l'intérieur, où M. Monis lui a fait part de la mesure prise à son égard.

Il se pourrait, assure-t-on, que la désignation de M. Marais comme préfet des Pyrénées-Orientales n'eût qu'un caractère provisoire et que celui-ci fût appelé prochainement à un poste dans l'administration des Finances.

C'est sur la demande formulée par M. Duponteil, le nouveau préfet de l'Aube, que M. Monis, dont il a pu apprécier à plusieurs reprises les qualités, a été appelé à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube.

« Sans nos lecteurs nous aident, » Rien de meilleur que le Chocolat Delaporte-Menier. C'est vrai. 6129

EXPLOSION d'un compteur à gaz à Toulon

DEUX BLESSÉS

Toulon. — Vendredi soir, dans une pharmacie, près de la préfecture maritime, un compteur à gaz a explosé.

Le pharmacien et son aide ont été retirés grièvement blessés.

Terrible accident à Seraing

CINQ FEMMES TUÉES

Liège. — Vendredi soir, à Seraing, près de Liège, dans les dépendances d'un grand établissement métallique, un énorme pylône, du poids de 30.000 kilos, servant à la traction aérienne des scories, s'est subitement abattu sur un groupe de ramasseurs d'escarbilles, qui se trouvaient particulièrement nombreux.

Cinq femmes ont été tuées. Deux autres et un enfant ont été grièvement blessés.

AU MEXIQUE

Washington. — Les Américains résidant au Mexique, et particulièrement à Acapulco, semblent courir de graves dangers. On assure que le consul américain lui ont demandé l'envoi de navires de guerre à Acapulco.

Le vote des femmes

EN ANGLETERRE

La Chambre des Communes a adopté, par 255 voix contre 88, le bill accordant le vote aux femmes propriétaires et aux principales locataires, dans les mêmes conditions qu'aux hommes, dans les élections législatives.

C'est là un vote purement platonique, car ce bill ne peut être définitivement adopté au cours de cette session.

BOURSE DE BRUXELLES

DU 5 MAI 1911

FONDS D'ETAT, PROVINCES, VILLES	Ouvert.	Clôt.
Rente 3 % 2e série	— —	91 50
Bruxelles 1902, 2,50 %	— —	101 —
Bruxelles 1905, 2 % lib.	88 —	88 25
Anvers 1887, 2,50 %	— —	95 —
Anvers 1903, 2 %	89 —	89 25
Gand, 2 %	— —	— —
Liège 1899, 3 %	— —	— —
Liège 1892, 2 %	72 50	72 25
Liège 1905, 2 %	— —	— —
Congo fois 1887	— —	87 —
CHARBONNAGES		
Abhloz et Bon F.	— —	— —
Amercœur (2 mars 1910)	— —	3750 —
Anderlues (30 septemb. 1910)	— —	— —
Bernissart (1er avril 1910)	— —	560 —
Bois-d'Avroy (4 avril 1910)	— —	390 —
Bois Saint-Ghislain, act. pr.	— —	— —
B.-E. Lambusart (2 nov. 1910